



Travail effectué mais non payé

Par **MissAkakus**, le **14/09/2012** à **19:32**

Bonjour,

J'ai effectué un travail de correction de réécriture sur deux ouvrages après avoir envoyé un devis à l'éditeur. Celui-ci m'a donné son accord oral (!!)

Mon travail a été rendu mais finalement l'éditeur a décidé de ne pas publier les ouvrages pour des raisons extérieures à mon travail. Comme ces ouvrages ne sont pas sortis, il refuse de me payer pour ce travail pourtant effectué. Quel recours ai-je ? Le problème étant qu'il exerce un chantage du type, si tu n'es pas contente, tu ne travaillera plus pour nous. Or je relis régulièrement des ouvrages pour cet éditeur.

Merci de me répondre car hélas ce type de souci me paraît récurrent pour les graphistes et les correcteurs indépendants.

Par **P.M.**, le **14/09/2012** à **20:52**

Bonjour,

Ce sujet ne concerne pas le Droit du Travail, thème du forum sur lequel il est publié...